



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 8 février 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, LAFOND Emilie, URAS Patrick, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danielle, MILAD Lydie donne pouvoir à JEAN Didier, AYME Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/09–**

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) POUR L'AMENAGEMENT ET LE VERDISSEMENT DE LA PLACE DE LA FENIERE (prochainement Place Docteur Jean-Louis Turcan) (PHASE 2)**

Rapporteur : M. SERRUS

Informe l'assemblée que le centre commercial de la Fenière, construit dans les années 1980 au sein d'un nouveau quartier de lotissements, est aujourd'hui vieillissant.

Il se situe à proximité directe du centre-ville et du quartier de la mairie et des équipements. Le temps de parcours pour rejoindre la place de la Fenière depuis la place de la République est de 2 min en vélo et 10 min à pied.

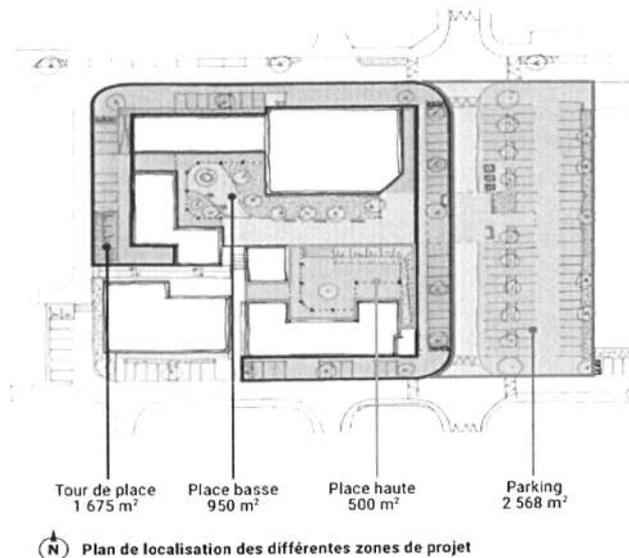
La commune de la Roque-d'Anthéron a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans son projet de requalification des espaces publics du centre commercial, l'enjeu étant la création d'une petite centralité pour le quartier, enjeu à considérer au regard du programme « Petites villes de demain ».

L'étude comporte 4 zones, celle objet de la présente notice concerne la place basse, dite place de la Fenière (centralité mixte commerces, équipements et services) et qui se situe au cœur du centre commercial.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com



Source étude CAUE juillet 2022

Par décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, Monsieur le sous-Préfet pour l'arrondissement d'Aix en Provence informait la commune d'une subvention, au titre de la DETR, pour le financement de la phase 1 (place basse uniquement), à hauteur de 56 920.89 €. Les travaux de la phase 1 seront achevés avant l'été 2024 par la Commune.

L'objectif de cette première phase étant de requalifier l'entrée et de verdir la place centrale pour la rendre accueillante et conviviale.

Partant, et au vu du développement démographique porté dans l'étude du CAUE servant de support à la demande de subvention, vérifié récemment (48 logements réalisés en 2022 avenue des Alpilles par Unicil et 74 logements à réaliser par Nexity d'ici 2026), la réhabilitation de cet espace de vie reste une priorité. A cet effet, la Commune souhaite lancer dans les plus brefs délais les phases 2 et 3 afin de finaliser le projet, les enjeux étant d'ouvrir la place sur le quartier, de qualifier les franges et d'intégrer la place au réseau d'espaces publics du centre-ville, qui se densifie.

### **OBJECTIFS DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION (phase 2 et phase 3 étude CAUE)**

- Ravalement et ouvrir les façades périphériques, les débarrasser des éléments techniques
- Optimiser, végétaliser et désimperméabiliser le stationnement sur le pourtour de l'îlot et au niveau du parking adjacent
- Créer des cheminements confortables sur le pourtour de la place
- Donner de la lisibilité aux accès, aux commerces, qualifier les seuils en libérant les pieds de façade
- Créer un plateau traversant pour faire de la place une réelle aménité
- Repenser et optimiser le schéma de circulation et de stationnement global

### **COÛT ESTIMATIF (computation des détails place haute + tour de place + parking)**

PAHSE 2 REQUALIFICATION ET VERDISSEMENT PLACE LA FENIERE	Montant HT
<b>TRAVAUX</b>	
Travaux préparatoires (installation de chantier, démolition des surfaces existantes, arrachage de la végétation existante, dépose de mobilier, terrassements, préparation des surfaces à planter, ...)	121 105,00 €
Constitution des sols (revêtement béton désactivé, dallage béton, stabilisé, bordures, ...)	289 230,00 €
Maçonneries (rive en béton jardin patio)	2 500,00 €
Mobilier et équipements (bancs et jeux pour enfants)	6 000,00 €
Plantations (arbres, arbustes et vivaces, plantes grimpantes et support, tuteurage, paillage)	39 960,00 €
Arrosage (arrosage goutte à goutte)	10 550,00 €
imprévus et aléas	23 467,25 €
<b>TOTAL HORS ETUDES</b>	<b>492 812,25 €</b>
<b>ETUDES</b>	
Maitrise d'Œuvre et études diverses	49 281,23 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>542 093,48 €</b>
TTC	650 512,17 €

Le coût total de ces travaux s'élève à 492812.25 € H.T sans études, 542 093.48 € études comprises, soit un total T.T.C. de 650 512.17 €.

La maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024 et les travaux devraient s'achever en 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux	Montant
Région	18%	100 000 €
ETAT - DETR	52%	279 465 €
Autofinancement commune (chef de file)	30%	162 628 €
<b>TOTAL</b>		<b>542 093,48 €</b>

- Vu l'Article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu la Commission des Finances en date du 7 Février 2024,
- Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financier	Taux	Montant
Région	18%	100 000 €
ETAT - DETR	52%	279 465 €
Autofinancement commune (chef de file)	30%	162 628 €
<b>TOTAL</b>		<b>542 093,48 €</b>

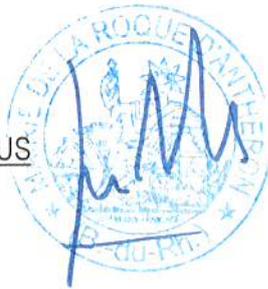
SOLLICITE l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

  
Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 19/02/24 et de la publication  
ou notification le 19/02/24

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com